Image not found or type unknown

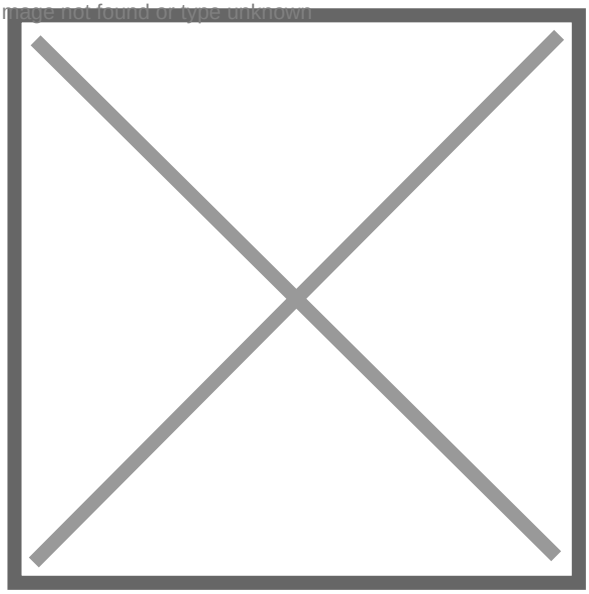

Non respect d'un jugement

Par **Corinne5570**, le **29/11/2015** à **10:21**

Bonjour je vais expliquer au plus vite ma situation...le 5 octobre 2015 mon ex a était juger pour menaces de mort réitérées et harcèlement. Celui ci a était condamne a deux ans de mise a l'épreuve 3 mois de sursis et une interdiction d'être au abords de mon domicile ainsi interdiction de rentrer en contact avec la moi.il a respecter pendant environ 15 jours ce jugement ..maintenant il viens juste en bas de mon domicile donc il met impossible de sortir tellement il es violent et je le craint enormement..quand j'appelle le commissariat (hier encore)l'agent de police me dis que si il ne m'agresse pas faut le laisser .a quoi sert un jugement si meme la.police ne le respecte pas ? Que puis-je faire ? A qui écrire pour informer que mon ex respecte pas le jugement ? Faut il attendre que je me retrouve encore dans une situation ou il me menace avec une arme avant que cela bouge ? Je vous remercie de vos reponses

Par **DolceRebelandMe**, le **10/02/2016** à **18:35**

Bonjour, je suis dans la meme situation que toi. et je sais combien c est fatiguant difficile et rageant de se battre sans cesse pour avoir une vie juste normal.
Comme toi un jugement a ete prononcé avc interdiction de ttes formes de contact :verbale.sms .email .appel .physique.
Et des le soir il m envoie des sms . je vais retouner a la gendarmerie et deposer plainte. si tu ne depose pas plainte le procureur ne pourra pas statuer pr un alourdissement de peine. ne te decourage pas. je sais combien c est dur de croire en la justice la police etc... l emprise est comprehensible seulement si on y s y interesse de pres.
Ton message date de 2 MOIS, a cet periode je partais de chez l homme infame qui me harcele encore.Mais je crois que l on recolte ce que l on seme. et que le crime ne reste pas

impuni!
Bon courage a toi.

Par **Corinne5570**, le **10/02/2016** à **20:37**

Bonsoir :) merci d'avoir répondu .la situation c un peu arranger pour moi car la police la trouver a plusieurs reprises et ce dernier a était convoqué devant la juge dapplication des peines vu qu'il a deux ans de mise a l'épreuve je pense qu'il a était remis en place lors de sa convocation..ce n'est pas encore ça qui es ça mais ya de l'amélioration quand même .c'est stressant fatigant de vive ainsi ..bon courage aussi a toi et soit forte.

Par **eozen**, le **11/02/2016** à **10:55**

Bonjour,

J'ai été condamné à la même chose dans le cadre d'une illégitime défense malgré un risque d'au moins 12 mois d'ITT parce que je suis travailleur handicapé avec carte de priorité avec ma voisine mais le tribunal correctionnel a lourdement insisté pour que je puisse continuer à habiter en famille mon logement malgré la demande d'expulsion du parquet et donc je la croise tous les jours mais j'ai été condamné à ne pas lui dire bonjour!!!!

Cdlmt.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés